

TIR SELECTIF SANGLIER
(à l'Approche et à l'Affût)

Identité du demandeur
du Plan de Chasse :

Adresse :

C.P. : Ville :

RAPPEL : Les demandes de tirs sélectifs cervidés sont à renseigner directement avec la demande de plan de chasse (portail adhérent ou demande papier). La présente demande de tir sélectif sanglier est à retourner par mail à fdc61@fdc61.fr

Chevreuil (brocard et chevillard) et Daim tir autorisé à partir du 1er Juin
Cerf, Daguet, Jeune Cerf - Jeune Biche, Mouflon tir autorisé à partir du 1er Septembre
Sanglier, non soumis au plan de chasse, ouverture anticipée suivant arrêté préfectoral

Madame la Préfète,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de chasser ou faire chasser à l'approche ou à l'affût le sanglier (sous réserve d'une ouverture anticipée)

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le Signature